

**DURÉE**

0,18750 jours (soit 1 heure et 30 minutes)

**PRIX**

70 € par participant

Soit 84 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

La -directive sur la distribution d'assurances instaure une obligation de formation continue de 15h/an pour tous les professionnels de la distribution. Elle vise non seulement les intermédiaires (agents, courtiers&hellip;) mais également le personnel en charge de la vente directe réalisée par les assureurs, ce qui constitue un élément d'unification du cadre réglementaire.

**PRÉREQUIS**

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Identifier les principes essentiels de la convention IRSI

Connaître les principes d'application de la convention

Connaître les exclusions de la convention

Identifier les principes de l'assureur gestionnaire

Comprendre le principe de recherche de fuite

Connaître les principes de tranches et de conditions d'exercice des recours

Identifier les principes de désignation d'un expert unique mandaté pour compte commun

Mise à jour et perfectionnement de vos connaissances conformément à l'arrêté du 26 septembre 2018 relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances.

**PROGRAMME****1. La convention IRSI (1 minute)**

Vidéo - La convention IRSI

**2. Les principes d'application de la convention (15 minutes)**

Vidéo - Les principes d'application

Ateliers - Indiquer si le sinistre est garanti ou non

Atelier - Appréhender les principes d'application de la convention IRSI

**3. Les dommages matériels et frais afférents pris en compte (8 minutes)**

Vidéo - Les dommages matériels et frais afférents pris en compte

Atelier - Connaître les montants des dommages et frais afférents



**4. Les tranches de sinistre (10 minutes)**

Vidéo - Les tranches de sinistre

Atelier - Distinguer les tranches 1 et 2 de l'évaluation des dommages

**5. L'assureur gestionnaire (10 minutes)**

Vidéo - L'assureur gestionnaire

Atelier - Comprendre la notion d'assureur gestionnaire

**6. La recherche de fuite (8 minutes)**

Vidéo - La recherche de fuite

Atelier - Déterminer les principes de recherche de fuite

**7. Les tranches 1 et 2 et conditions d'exercice des recours (10 minutes)**

Vidéo - Les tranches 1 et 2 et conditions d'exercice des recours

Ateliers - Identifier les principes des tranches

Atelier - Connaître les conditions de recours

**8. La désignation d'un expert (8 minutes)**

Vidéo - La désignation d'un expert

Atelier - Comprendre les principes de l'expertise

**9. Ce qu'il faut retenir (20 minutes)**

Vidéo - Ce qu'il faut retenir

Guide synthétique - La convention IRSI

**VALIDATION**

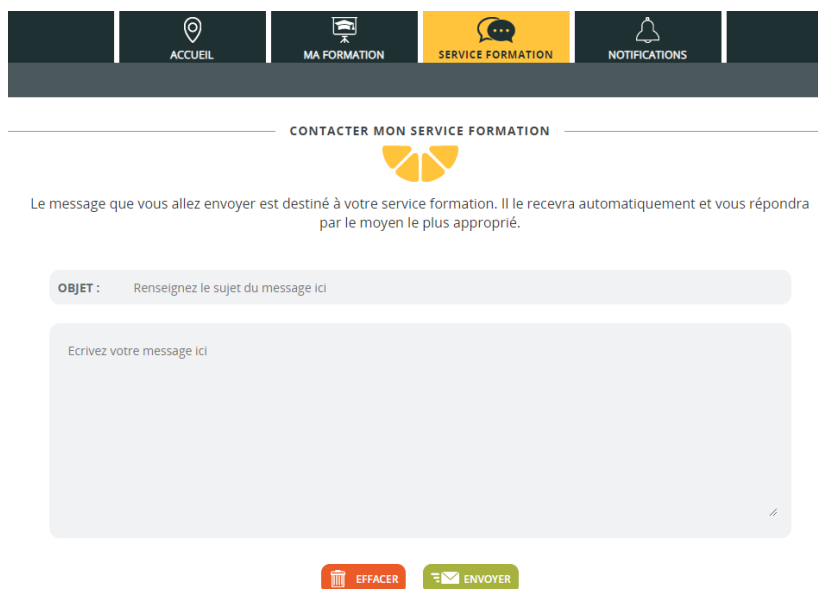
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr). Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

**Attention** : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.